

DGA : Culture et Vie locale

Direction : Vie associative et relations internationales

REF : VIEASSOC2009020

Signataire : CS

OBJET :Attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association Kialucera

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le budget 2009,

Considérant l'intérêt pour la ville de l'action de l'association Kialucera, dont l'objectif est de mener des actions sociales et artistiques dans un milieu multiculturel, en particulier en direction des jeunes et des femmes,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ATTRIBUE 5.000 (cinq mille) euros à l'association Kialucera.

Le Maire.